

BAREME FINANCIER DISTRICT AISNE DE FOOTBALL 2024-2025

Absence à l'Assemblée Général	15€ par voix et doublement lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et/ou Elective.
Art 48	
Déclaration irrégulière d'un match	160€
Art 51	
Frais d'enregistrement d'un tournoi	Gratuit
Tournoi non homologué	160€
Art 56	
Dérogation dans délais	15€
Dérogation hors délai	30€
Art 79	
Non-respect de la couleur des maillots (50 €	50€
au fautif dont 25 € à l'adversaire)	30 €
<u>Art 82</u>	
Absence de délégué senior	30 €
Absence de délégué jeunes	15 €
Art 86 Non-utilisation de FMI	
$1^{\text{\`ere}}$ implication du club pour non-utilisation de la FMI	50€
2 ^{ème} implication	100€
3 ^{ème} implication	150 €
4 ^{ème} implication	200 €
Transmission de la FMI hors délai	50€
Non envoi de la feuille de Match dans les 3 jours	300 €
<u>Art 88</u>	
Non vérification des licences	15 €
<u>Art 104</u>	
Nombre minimum de joueurs insuffisant en cours de match	100 €
Art 119	
Frais de réclamation	50€
Frais de réserve	50€
<u>Art 120</u>	
Frais d'évocation	50€



Art 126 Appel Frais de dossier hors disciplinaire	150 € (dont 100 € remboursés si gain de cause)
Frais de dossier disciplinaire	150 € (dont 100 € remboursés si gain de cause)
<u>Art 139</u>	
Dissimulation sur demande de licence	200 €
Fraude sur licence	400 €
Fourniture de faux documents pour obtenir une licence	300 €
Falsification de document officiel	200 €
Fausse feuille de match	300 €
Art 141 Manquement en cas de sélection (par joueur)	100 €
Art 142 infractions à la règlementation sportive ou administrative	
Non-respect catégorie d'âge	50 €
Absence de surclassement	50€
Infractions aux règles de la mixité	50 €
Participation à plus d'une rencontre	50€
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie (certificat international de transfert)	50€
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	50€
Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère	50 €
Club frontalier	50 €
Emploi par un club d'un nom de circonstance ou d'emprunt sans autorisation	50€
Art 144 Utilisation d'un joueur suspendu	100€
<u>Art 145</u>	
Avertissement et exclusion adopté par le comité directeur de district	18€
Exclusion	45 €
Art 147	
Police des terrains : vente de boissons	15€
<u>Art 148</u>	
Licencié suspendu pour au moins 6 mois participant à rencontre amicale	25 €



Annexe 8 - forfait	
<u>I - Les forfaits - articles 3</u>	
- Seniors masculin et seniors féminines championnat	
1 ^{er} forfait	30 €
2 ^{ème} forfait	50€
3 ^{ème} forfait – Forfait Général	100 €
Forfait dans les 2 dernières journées de championnat	300 €
Forfait avant la 1 ^{ère} journée de championnat	100 €
Séniors coupes	50€
- Avant 1/8 de finale	100 €
- 1/8 de finale - ¼ de finale	300 €
- 1/2 finale	600 €
- finale	1 000 €
- Non-port des maillots fournis en finale - Non-respect du Protocole	600 € 300 €
- Jeunes 1 ^{er} forfait	15€
2éme forfait	30€
3éme forfait	60€
4éme forfait – Forfait Général	100 €
Plus à chaque fois Indemnité forfaitaire de 30 € au bénéfice du club adverse	30€
Annexe 8 - VI Cotation	
II - Les cotations	
Article 4 - match perdu pour indiscipline	150 €



Championnat seniors masculin	
Article 15 - 3. infraction à la réglementation concernant les équipes de jeunes	50 €
Statut de l'arbitrage - Infraction	
D1 – Par arbitre manquant	120 €
D2 à D5 – arbitre manquant	50€
Frais d'arbitrage	
Non règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.	30€